



Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical du PETR Pays de Morlaix
Séance du jeudi 12 septembre 2024

SESSION ORDINAIRE

Date de la convocation :

05 septembre 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 16

Présents : 11

Votants : 11

Présidence de séance

Henri BILLON

Secrétaire de séance

Robert BODIGUEL

L'an deux mille vingt-quatre, le douze septembre à dix heures, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni salle de conférences à la Chambre de Commerce et d'Industrie Morlaix Bretagne Ouest sous la Présidence de Monsieur Henri BILLON.

PRÉSENTS :

Morlaix communauté : Solange CREIGNOU, Bernadette AUFFRET, Guy PENNEC, Christophe MICHEAU.

Communauté de communes du Pays Landivisiau :

Henri BILLON, Marie-Claire HENAFF, Laurence CLAISSE, Robert BODIGUEL.

Haut-Léon communauté : Jacques EDERN, Bernard FLOCH, Aline CHEVAUCHER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS :

Morlaix communauté : Jean-Paul VERMOT, Anne-Catherine LUCAS, Nicole SEGALEN-HAMON, Julien KERGUILLEC.

Haut-Léon communauté : Jean-Noël EDERN

Séance de Comité syndical du PETR Pays de Morlaix du 12 septembre 2024

OBJET	ADOPTION DU PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 20 JUIN 2024
ACTE	CS-2024-04-N28
RAPPORTEUR (S)	HENRI BILLON

Le Président indique que le Procès-Verbal de la réunion du 20 juin 2024 a été adressé individuellement à chaque Conseiller Syndical,

Après avoir entendu le Rapporteur ;
Après avoir pris connaissance du Procès-Verbal ;

Vu l'article 5211-46 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'entériner le Procès-Verbal de la réunion du 20 juin 2024

Présents	11
Pouvoir	00
Votants	11
Pour	11
Abstention	00

Fait à Morlaix, le 12 septembre 2024

Le Président
Henri BILLON



